



Volet bubendorf électrique

Par **SUTRA**, le **19/06/2010** à **00:37**

Bonjour,

Nous avons acheté des volets roulants Bubendorf garantis 7 ans pièces et main d'oeuvre chez PARTNER DELTA BOIS à Nîmes en 2000.

A chaque panne au cours de cette période, nous devons contacter l'entreprise Delta Bois qui nous facturait le montant de la participation forfaitaire de déplacement de du technicien Bubendorf (car ce n'est pas garanti !) sans chercher à savoir d'où venait le problème et l'intervention avait lieu un mois plus tard.

Au cas particulier, le moteur d'1 volet a été changé en 2008 suite à sinistre et est retombé en panne moins d'un an après en 2009.

Il s'agissait d'un mauvais contact des fils électriques pas suffisamment fixés....

nous contestons alors les frais de déplacement, Bubendorf et le revendeur se renvoient la balle, notre assurance ne prend pas ces frais en charge car panne non consécutive à un sinistre

et l'assistance juridique de notre contrat multi risques au Crédit Mutuel répond qu'il faut prouver que nous ne sommes pas responsables de la panne !!! on aurait dû faire intervenir un expert lors de la panne !!!!

Quels sont nos recours ? la facture s'élève à 137.78 € et nous craignons que le problème se renouvelle.

Merci de votre réponse